

CHARTRE NIJI

Ce document est relatif à la responsabilité et à l'éthique des Praticiens NIJI

- Les Arts Énergétiques NIJI sont une technique naturelle et holistique de prévention santé.
- L'énergéticien ne fait pas de diagnostic ni de prescription, Il ne s'oppose pas à une intervention chirurgicale, ne fait jamais suspendre un traitement médical en cours sans avis du médecin traitant.
- S'il le juge nécessaire le praticien pourra adresser l'utilisateur à un médecin
- Le praticien est tenu de respecter le secret professionnel et la plus grande discrétion en toute circonstance
- Le praticien se fait un devoir de renforcer, régénérer, d'apaiser, de soulager ou d'atténuer, jusqu'à la limite de ses moyens, la souffrance de ceux qui ont recours à lui.
- Il ne recevra pas en consultation les mineurs ou les personnes en situation de déficience mentale hors de la présence de leurs parents ou tuteurs légaux.
- Dans ses relations avec les usagers, le Praticien NIJI communiquera clairement, restera sobre honnête et de bonne foi en toute circonstance.
- Dans l'exercice de sa profession l'énergéticien ne surestimera ni ses compétences ni ses possibilités. Cette aptitude garantira à l'utilisateur l'innocuité de son action, celle-ci demeurant strictement complémentaire de l'acte médical.
- Ces techniques ont été créées dans l'unique but de soulager, maintenir et renforcer la santé des usagers. Tout autre emploi de ces techniques est proscrit.
- Le formateur et le centre de formation ne peuvent être considérés comme responsables du mauvais usage ou emploi des techniques NIJI acquises lors de la formation. Les connaissances transmises et leur emploi relèvent de la responsabilité de chacun